RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01517
Numéro SIREN : 481 870 780
Nom ou dénomination : ABEL T P D

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 1813

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2022**

a55151

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABEL T P D	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	70 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 94000 CRETEIL	

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 25 JAN. 2024
SOUS LE N° 1813

SIRET 4 8 1 8 7 0 7 8 0 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 2

ACTIF

			Brut	Amortissements – Provisions	Net
			1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028 122 841	030 76 733	46 108
	Immobilisations financières * (1)		040 119	042	119
	Total I (5)		044 122 960	048 76 733	46 227
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068 263 067	070	263 067
		Autres * (3)	072 12 903	074	12 903
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 99 035	086	99 035
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096 375 006	098	375 006
	Total général (I + II)		110 497 966	112 76 733	421 233

PASSIF

			Exercice N NET
			1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	800
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
	Report à nouveau	134	281 591
	Résultat de l'exercice	136	(48 069)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	242 323
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	94 751
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 685)	172	84 160
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	178 910
	Total général (I + II + III)	180	421 233

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 500
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES
en application du Code de Commerce

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes d'évaluation sont les suivantes :

- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, sur la durée normale d'utilisation, en fonction de la durée de vie prévue.

Matériel de bureau	5 ans en linéaire
Matériel informatique	2 ans en linéaire

CHANGEMENT DE METHODE OU DE MODALITES SIGNIFICATIVES

Aucun changement notable n'est intervenu dans les méthodes de présentation des comptes au cours de l'exercice.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABEL T P D
SARL au capital de 8 000,00 Euros
70 Avenue du Général de Gaulle
94000 CRETEIL
R.C.S. CRETEIL B 481 870 780

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 18 JANVIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS et le 18 janvier à 18 H 00.

Les associés de la société ABEL T P D, société à responsabilité limitée au capital de 8 000,00 Euros divisé en 500 parts de seize Euros chacune,

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social 70 avenue du Général de Gaulle 94000 CRETEIL, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

M. ABEL Gérald
Détenant 10 parts

M. ABEL Joseba
Détenant 245 parts

Mme CALLE HERRERO Flor
Détenant 245 parts

Soit un total de 500 voix représentatives la totalité du capital social de cette société.

Madame Flor CALLE HERRERO, en sa qualité de gérante, préside cette assemblée et déclare que celle-ci ainsi constituée, peut délibérer, conformément à la loi et aux statuts.

ORDRE DU JOUR :
- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice au 30 septembre 2022
- Approbation de ces comptes et du rapport de gestion
- Affectation des résultats de l'exercice 2021-2022

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée : les statuts, les copies des lettres de convocation, l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 30 septembre 2022, le bilan et le compte de résultat à la même date, le rapport de la gérance et le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Puis elle rappelle que tous les documents, sauf l'inventaire ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et tenus à leur disposition au siège social. Que dans ces mêmes délais l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social et qu'enfin les associés n'ont posé aucune question par écrit à la gérance.

L'assemblée lui donne acte de ces diverses déclarations.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'approbation des comptes de l'exercice écoulé, sur le quitus à donner au gérant et sur l'affectation des résultats.

Puis elle donne lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice 2021-2022, APPROUVE les comptes et le bilan de l'exercice et DONNE quitus à la gérance de sa gestion pour ledit exercice.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

Constate que les résultats de l'exercice se traduisent par une perte de 48 069 Euros qu'elle décide de répartir comme suit :

- Report à nouveau 48 069

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la présidente déclare la séance levée à 19 H 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les associés, pour valoir ce que de droit.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour remplir toutes formalités de dépôts.

ABEL. T.P. Démolition.
70 Av du Général de Gaulle
94000 Créteil. Tel. 01.45.99.36.20
R.C.S. 481 870 780 Créteil